

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/108/SPCG accordant M Djama Oudine Djama un permis d'occupation provisoire sur une parcelle de terrain sise à Ambouli.

n° 64/108/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à M. Djama Oudine Djama, secrétaire au Cercle de Djibouti, demeurant à Djibouti, quartier 4, un permis d'occupation provisoire sur une parcelle de terrain, d'une superficie de trois mille trois cent soixante-quinze mètres carrés environ, sise à Ambouli, à l'angle de la route d'Arta et de la piste de Doraleh, pour y aménager un jardin potager.